



**Commune de
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22
Fax 032/955.12.19

E-Mail : info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON
LE 18 FEVRIER 2013 A 20.00 H.
A LA SALLE PAROISSIALE N° 3**

En remplacement de M. Igor Miserez, Président des assemblées et excusé, il appartient à M. Romain Marchand, Vice-Président de fonctionner en qualité de Président. Il ouvre donc l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 05 du 06 février 2013 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2012.
2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2013.
3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2013.
 - a) Terrains à bâtir ;
 - b) Aisances ;
 - c) Aisances agricoles.
4. Discuter et approuver le budget 2013, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
5. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Romain Marchand
Secrétaire : M. Eric Schaffner
Scrutateurs : Mme Filomena Chevillat et M. Christian Beuret

Nombre d'ayants droit présents : 25 sur 453 électeurs inscrits (5,52 %)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2012

Le P.V. de l'assemblée du 10 décembre 2012 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 25 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2013

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale qu'il appartient à l'assemblée communale du budget de fixer le montant de la subvention de base conformément au règlement concernant le subventionnement de nouveaux logements.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que le Conseil communal propose de fixer le montant de la contribution de base à Fr. 1'500.00 par pièce habitable, comme en 2012.

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de fixer la subvention de base pour les nouveaux logements à Fr. 1'500.00 pour l'année 2013 selon les dispositions du règlement y relatif.

3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2013

- a) Terrains à bâtir
- b) Aisances
- c) Aisances agricoles

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale que le Conseil communal propose à l'assemblée de fixer le prix de vente des terrains pour les catégories citées ci-dessus.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que le Conseil communal propose de fixer les prix comme suit, qui sont identiques à 2012 :

| | |
|--|-----------------------------|
| a) Lotissement « Champs Mathias 1 » | Fr. 75.00 le m ² |
| b) Futures zones à bâtir | Fr. 90.00 le m ² |
| c) Aisance | Fr. 25.00 le m ² |
| d) Aisance pour résidences secondaires | Fr. 40.00 le m ² |
| e) Aisance agricole | Fr. 12.50 le m ² |

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de fixer le prix de vente des terrains pour 2013 selon les catégories et les montants ci-dessus.

4. Discuter et approuver le budget 2013, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale qu'il va détailler, au rétroprojecteur, tous les comptes du budget 2013 pour permettre aux personnes présentes de mieux se rendre compte de toutes les rubriques que comporte le budget.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini présente le budget 2013 et donne les explications nécessaires au sujet de certaines rubriques particulières. Ce budget prévoit Fr. 2'410'550.00 de charges et Fr. 2'346'680.00 de produits, soit un excédent de charges présumé de Fr. 63'870.00.

Concernant les investissements, il n'est pas entré dans le détail puisque l'assemblée n'a pas à se prononcer sur ce budget qui n'est établi qu'à titre informatif. Il est prévu des dépenses pour Fr. 160'000.00 et des recettes pour Fr. 1'593'000.00, d'où un excédent de recettes de Fr. 1'433'000.00.

M. Todeschini termine la présentation du budget en signalant que le Conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver le budget 2013 qui lui est soumis.

M. Jean-Claude Villat demande ce qui est compris dans le salaire de conciergerie.

M. Todeschini répond que le montant prévu concerne les travaux pour le complexe scolaire et le bureau communal.

M. Didier Aubry souhaite savoir pourquoi le montant des amortissements est passé de Fr. 70'000.00 à Fr. 160'000.00.

Le caissier répond que le Conseil communal a prévu l'encaissement de la vente de terrain décidée lors de l'assemblée communale du 20 juin 2012. Pour ne pas fausser le budget, le Conseil communal a décidé d'affecter le produit de cette vente à l'amortissement de la dette communale.

M. Bernard Froidevaux demande à quoi correspond le montant des intérêts des dettes non consolidées.

Le Caissier répond que cela représente les intérêts des crédits de construction du complexe scolaire. Tant que les crédits n'auront pas été consolidés par décision d'une assemblée communale, les intérêts sont comptabilisés dans cette rubrique.

Tous les renseignements ayant été fournis aux citoyens et la parole n'étant plus demandée, le Président indique que l'on va procéder à la fixation de la quotité d'impôt et à la détermination des taxes communales, puis à l'adoption du budget.

M. Todeschini indique que toutes les taxes et la quotité d'impôt sont inchangées par rapport à 2012. Les propositions du Conseil communal sont les suivantes :

Quotité d'impôt : 2,1

Taxe immobilière : 1,5 ‰ de la valeur officielle.

Frais de cadastre : 0,2 ‰ de la valeur officielle.

Taxe des chiens : - village : Fr. 80.— par animal.

- ménages hors village : Fr. 50.— par animal.

| | | | |
|---------------------------|-----------------------------------|-------|----------|
| <u>Taxe des ordures</u> : | - ménages à plusieurs personnes : | Fr. | 260.— |
| | - ménages à une personne : | Fr. | 160.— |
| | - résidences secondaires : | Fr. | 260.— |
| | - industries, commerces, hôtels : | Fr. | 250.— |
| | | à Fr. | 13'250.— |

Service des eaux :

| | | |
|---|-----|-------|
| - Prix du m ³ | Fr. | 2.20 |
| - Location de compteur | Fr. | 20.— |
| - Taxe de raccordement | Fr. | 10.— |
| - Taxe de raccordement pour nouvelles constructions | Fr. | 500.— |
| - Taxe de raccordement de chantiers | Fr. | 100.— |
| - Taxe annuelle pour piscines de + de 15 m ³ | Fr. | 150.— |

Taxe d'épuration des eaux usées : Fr. 2.60 le m³

Contribution pour l'entretien des chemins Fr. 15.—/ha.
min. Fr. 20.—

Taxe d'encranne pour Montfaucon : Fr. 60.—

Supplément par encranne chargée dans les loges Fr. 40.—

Contribution à l'entretien des pâturages Fr. 20.—

Taxe des veaux de l'année Fr. 12.—

Taxe d'encranne Montfavergier Fr. 63.—

Corvées en plus Montfaucon : Fr. 2.50/h.

Corvées en moins Montfaucon : Fr. 10.--/h.

| | | |
|--|---------------|-----------------|
| <u>Corvées en moins Montfaverghier :</u> | de 0% - 50% | Fr. 65.--/encr. |
| | de 50% - 75% | Fr. 50.--/encr. |
| | de 75% - 100% | Fr. 25.--/encr. |
| <u>Intérêts moratoires sur taxe d'encrancement impayée</u> | | 5 % |

M. Bernard Froidevaux demande ce qu'il en est des taxes d'ordure pour les résidences secondaires.

Il est répondu que suite au jugement du tribunal, le Canton a invité les communes des Franches-Montagnes, par le biais de l'Association des Maires, à étudier la modification de leur réglementation en prévoyant l'introduction de la taxe au sac. Le dossier est actuellement entre les mains de l'Association des Maires et le Conseil communal espère pouvoir présenter un nouveau règlement sur les déchets dans le courant de l'année avec une entrée en vigueur envisagée en 2014.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions que celles du Conseil communal pour ce qui est des taxes et de la quotité d'impôt.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver les différentes taxes à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte les taxes et la quotité d'impôt qui accompagnent le budget 2013.

Ensuite, le Président demande à l'assemblée s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal concernant l'adoption du budget 2013.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver le budget 2013 à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte le budget 2013 tel que présenté par le Conseil communal.

5. Divers et imprévu

- a) M. Giovanni Todeschini remercie les citoyennes et citoyens de Montfaucon pour la confiance témoignée aux nouvelles autorités suite aux élections de l'automne dernier. Il souhaite que la population continue de leur faire confiance à l'avenir.

Il regrette toutefois certaines petites affaires qui ont envenimé la bonne atmosphère qui régnait dans le village durant l'année 2012. Il cite comme exemple la réaction des ayants droit au sujet de la vente d'une portion de terrain.

- b) M. Bernard Froidevaux explique les raisons qui ont amenées certains ayants droit à faire recours au Tribunal car ils estimaient ne pas avoir été entendus et suivis lors de leurs demandes formulées aux 2 assemblées des ayants-droit.

Afin de calmer les esprits et d'éviter des frais de procédure inutiles, il propose qu'une rencontre soit mise sur pied pour discuter et faire respecter les coutumes. Elle pourrait réunir les ayants droit, les autorités et les acheteurs autour d'un médiateur. Il précise que s'il y avait eu une compensation de terrain prévue au départ, on n'en serait pas là.

Mme Francine Beuret signale qu'elle se rallie à la proposition de M. Bernard Froidevaux.

Le Maire répond que ce sont les ayants droit qui ont accepté la vente d'une portion de terrain en assemblée et que ce sont une partie de ceux-ci qui ont décidé de faire opposition à cette décision et de traîner les autorités devant le tribunal en premier. La procédure n'a donc fait que suivre son cours normal. Le Conseil communal attend maintenant les conclusions de la Cour administrative du tribunal cantonal dans ce dossier puisque des recours ont été déposés contre la décision de la Juge administrative. Il estime que la proposition de M. Bernard Froidevaux n'a pas sa raison d'être au stade actuel du dossier.

- c) M. Bernard Froidevaux s'inquiète de certaines bornes d'hydrant qui ne sont pas déneigées.

Le Maire répond que le Conseil communal en prend note et qu'il invitera l'employé communal à dégager ces bornes d'hydrants.

- d) M. Jean-Claude Villat demande si la commune a déjà reçu des informations concernant les nouvelles surfaces de la mensuration officielle pour Montfavergier.

Il est répondu que non et que des renseignements seront pris auprès des services concernés.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite une bonne fin de soirée.

Il lève l'assemblée. Il est 21.35 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Vice-Président :

Le Secrétaire :

M. Romain Marchand

M. Eric Schaffner